

LE TOKEN POWER

Le marché du vote digital

Livre blanc v1.0

Table des matières

DISCLAIMER ET NOTICE LÉGALE	3
Qui vote ... ou pas ?	4
Le vote et le citoyen	5
Le vote de l'actionnaire	7
Le vote du salarié	8
Le vote en ligne	9

DISCLAIMER ET NOTICE LÉGALE

Les informations contenues dans ce livre blanc sont fournies à simple titre informatif et ne doivent pas être considérées comme une proposition d'investissement, une sollicitation commerciale ou un appel public à l'épargne et ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de fourniture de services financiers. Elles ne doivent pas non plus être considérées comme une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente. Ces informations vous sont fournies en l'état, et ont un but exclusivement informatif. Les investisseurs potentiels doivent demander l'avis d'un professionnel indépendant avant d'effectuer une transaction sur la base des informations publiées. *Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933.* Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ce produit. Par la souscription, l'investisseur atteste n'être soumis à aucune restriction.

Votelab SAS se décharge de toute responsabilité et rappelle que cet investissement doit être réalisé en considération de sa situation financière, sa capacité à subir des pertes partielles ou totales du capital, son appétence au risque, ses connaissances et son expérience en matière de crypto-actifs.

Le token POWER est un bien incorporel représentant, sous forme numérique, un ou plusieurs droits pouvant être émis, inscrits, conservés ou transférés au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé permettant d'identifier, directement ou indirectement, le propriétaire dudit bien.

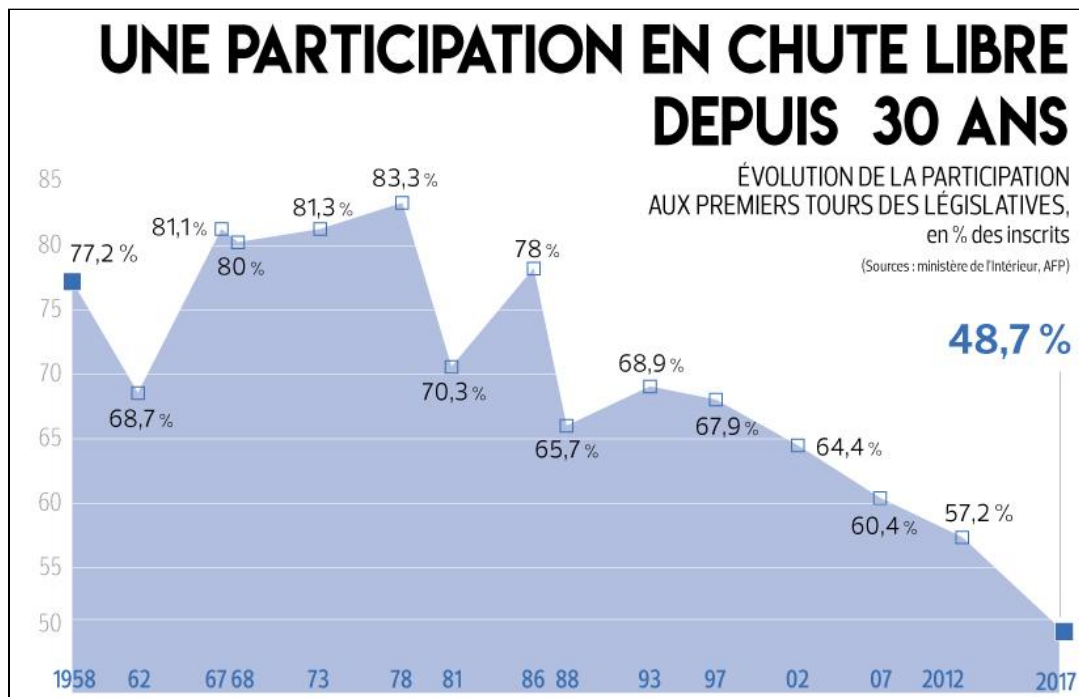
Le présent document vise à proposer au public de souscrire à des jetons POWER (\$POWER).

Qui vote ... ou pas et quel impact ?

Il y a 427 millions d'électeurs potentiel en Europe¹ et autant d'utilisateurs potentiels de Civipower qui pourraient être facilement interrogés à distance. Une élection coûte en moyenne 5 € par votant potentiel dans le monde physique² et 1 à 2 € avec le système de cloud de vote Civicpower³.

La participation aux élections politiques est globalement en recul partout en Europe depuis l'après-guerre, la participation aux scrutins atteint un niveau dangereusement bas.

Pour les municipales en France, on passe de 25% au premier tour à 36% en 2014 et 55% en 2020 (année COVID). Pour les législatives, on passe de 22% en 1958 à 51% en 2017. Quand on regarde en détail, 72% des jeunes n'ont pas voté en 2020⁴.



Le Figaro 11/06/2017⁵

¹ sur 28 états

https://www.lepoint.fr/monde/cinq-chiffres-a-connaître-sur-les-elections-europeennes-20-05-2019-2313730_24.php

² incluant l'ensemble des coûts de l'opération de vote

³ incluant l'ensemble des coûts de l'opération de vote

⁴

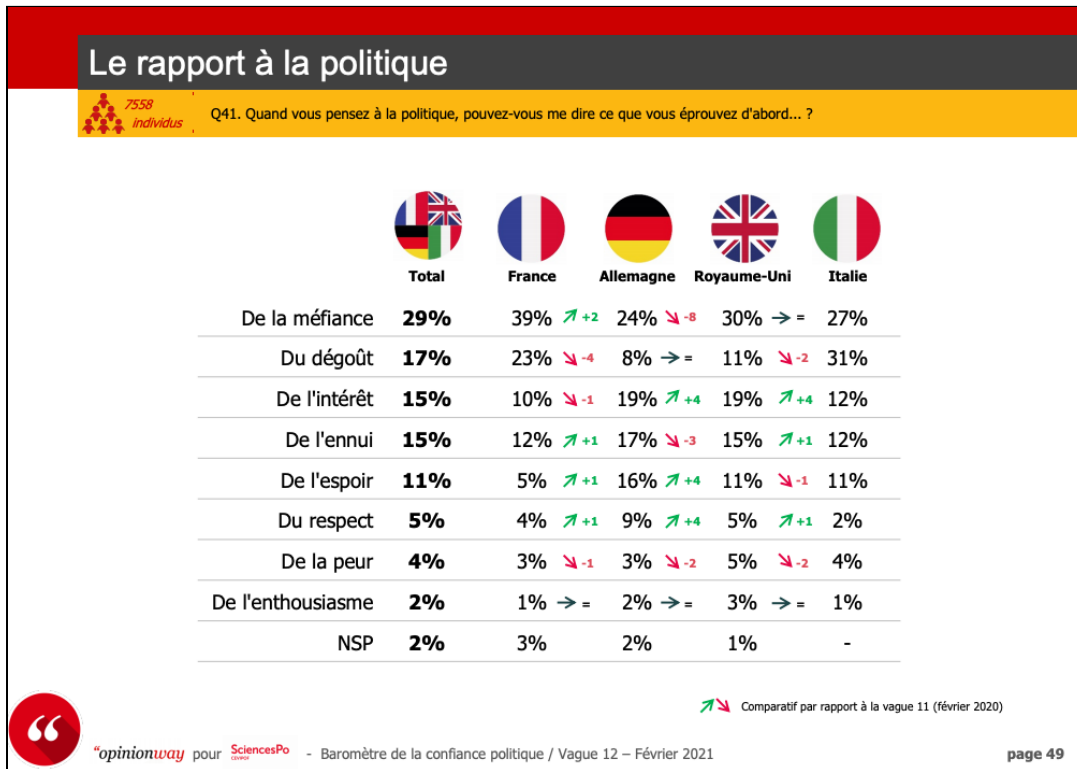
https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/02/anne-muxel-le-surcroit-d-abstention-des-jeunes-accentue-le-probleme-pose-a-la-democratie_6044899_3232.html

⁵

<https://www.lefigaro.fr/elections/legislatives/2017/06/11/38001-20170611ARTFIG00123-legislatives-vers-une-abstention-record.php>

Pour les Européennes même constat

Dans le domaine politique en Europe la perception est majoritairement négative avec plus de 50% en moyenne en “méfiance” ou “dégoût”⁶.



Dans le même temps les Français pensent majoritairement pouvoir “changer la société par leurs choix et leurs actions”⁷ :

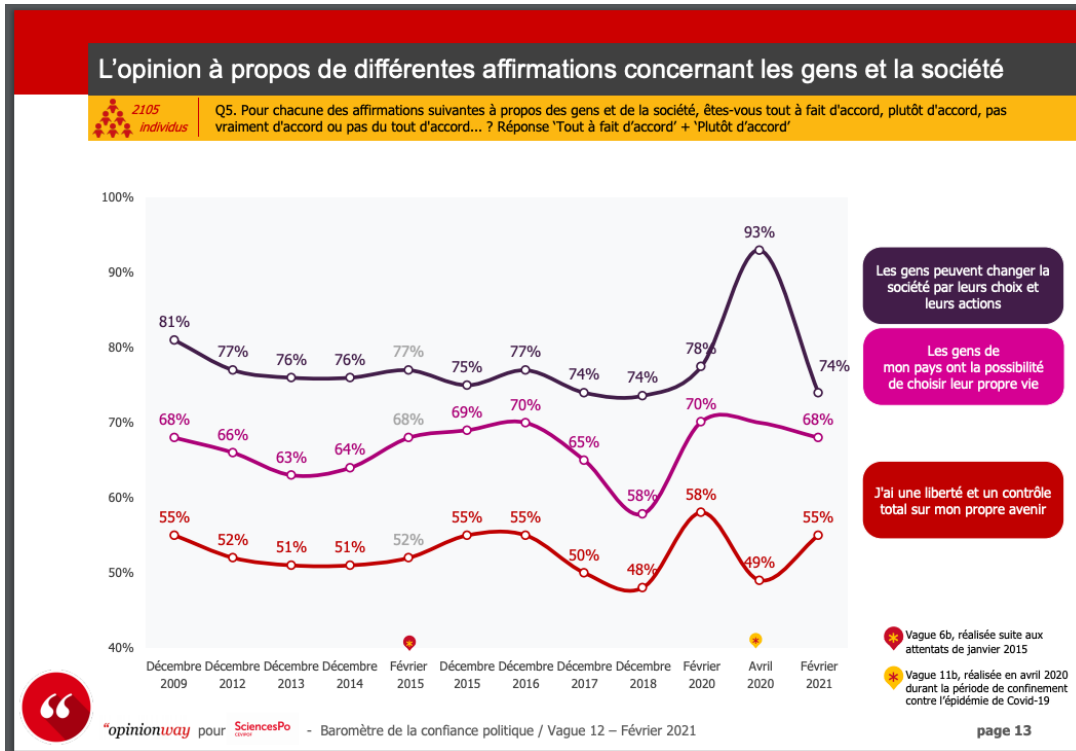
6

<https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Round%2012%20-%20Barome%cc%80tre%20de%20la%20confiance%20en%20politique%20-%20vague12-1.pdf>

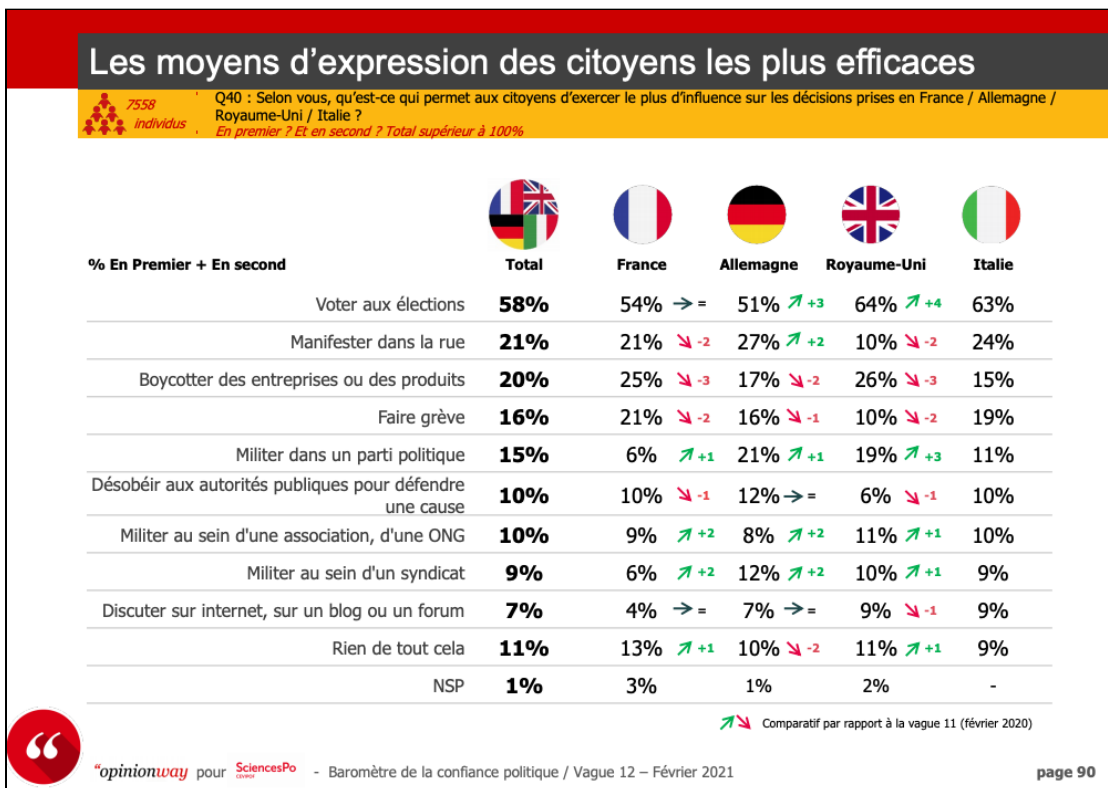
7

<https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Round%2012%20-%20Barome%cc%80tre%20de%20la%20confiance%20en%20politique%20-%20vague12-1.pdf> page

13



Et le vote reste le moyen d'expression le plus efficace pour les citoyens partout en Europe⁸ :



8

<https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Round%202012%20-%20Barome%cc%80tre%20de%20la%20confiance%20en%20politique%20-%20vague12-1.pdf>

Face à cette tendance durable qui touche tous les gouvernements de droite ou de gauche (démocrates ou libéraux) les politiques ont (enfin) décidé de prendre le sujet en considération.

Une série de loi vient ouvrir les possibilités de consultations directes et fréquente de la population en dehors des scrutins légaux habituels et vient installer ce phénomène durablement dans nos sociétés :

- L'article 72-1 de la Constitution : créé par la révision constitutionnelle de 2003, autorise les électeurs à demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de leur collectivité d'une question relevant de sa compétence. C'est ce qu'on appelle le droit de pétition locale,
- Commission nationale du débat public (CNDP) sur des grands projets d'aménagement et d'infrastructure,
- les consultations ouvertes sur Internet / l'article L. 131-1 du code des relations entre le public et l'administration : associer le public à la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet,
- référendum d'initiative partagée (RIP) : est une procédure définie à l'article 11 de la Constitution, qui permet d'organiser un référendum sur une proposition de loi,
- divers groupes de réflexion existent aussi sur des sujets comme les OGM, la fin de vie (Comité consultatif national d'éthique), la bioéthique, l'environnement (Convention Citoyenne pour le Climat),
- voir pour l'Europe le rapport du CESE⁹

9

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/publications-other-work/publications/democratie-participative-le-recit-dun-succes-ecrit-par-le-cese>

Le vote et le citoyen

427 millions de citoyens votent en Europe.

Le développement de la démocratie participative va leur donner de plus en plus d'occasions de s'exprimer, certainement plusieurs fois par an soit **un potentiel minimum de 5 milliards d'euros annuel.**

La démocratie n'a pas de prix mais elle a un coût. Entre 3 et 7 €¹⁰ par électeur inscrit (qu'il participe ou pas) d'après nos estimations ce qui permet de couvrir des frais principalement fixe dans un scrutin classique :

- frais d'organisation matériel (150€/urne et 300€/isoloir),
- 1 000 électeurs maxi par bureau de vote,
- cartes d'électeurs, bulletins de vote
- frais de gestion des procurations,
- dépenses de personnel,
- mesures sanitaires liées à la lutte anti-COVID.

Votelab propose de mettre en place un vote à distance rendu possible y compris en période de pandémie. Au travers de la plateforme Civicpower et de ses développements spécifiques de vote mixte papier et digital l'offre permet :

- abaisser ce coût à 2 €,
- l'expression démocratique la plus large au travers d'une démarche numérique inclusive visant à faire participer les plus jeunes.

L'abstention électorale massive¹¹ n'a pas d'impact sur ce coût étant donné la nature des dépenses.

Votelab apporte une solution clé en main de vote à distance sécurisée et facile à mettre en œuvre, qui s'adresse à l'ensemble des citoyens dans le respect de leur vie privée.

Deux approches sont possible :

¹⁰ Sources :

<https://www.senat.fr/rap/r15-123/r15-1232.html> et <https://www.senat.fr/rap/l19-140-32/l19-140-3211.html>
<http://renodosiere.over-blog.com/2020/03/combien-coutent-les-elections-municipales.html>
<https://www.maire-info.com/election-presidentielle/%C3%89lection-presidentielle-un-co%C3%BBt-pour-les-communesbien-supe-rieur-aux-remboursements-de-l%C3%89tat-article-20671>
https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/03/13/plus-d-habitants-et-de-listes-electorales-les-municipales-2020-devraient-couter-plus-cher-qu-en-2014_6032973_823448.html
<https://www.lagazettedescommunes.com/589409/le-prix-d-une-voix-a-une-election-est-de-32-euros-julia-cage/>

¹¹ IFOP : 58,4% d'abstention aux municipales de 2020, 39% des abstentionnistes pour cause COVID, 70% des électeurs de 18-34 ans ne votent pas depuis 2017

- les citoyens se regroupent et exercent une pression sur les élus au travers d'une pétition puis d'un vote dont la crédibilité est apporté par la plateforme Civicpower¹² : dans ce cas Votelab n'intervient pas, ils utilisent la plateforme Civicpower sans frais car elle est financée par la communauté,
- les élus interrogent leurs administrés pour co-construire la décision à prendre mise aux vote. Le résultat permettant une mise en application plus aisée ensuite, forte d'une double légitimité de l'élu et du vote participatif.

Nous avons identifié de nombreuses initiatives de démocratie participative sur le territoire, que nous allons rassembler dans un wiki ici : <https://pages.civicpower.io/wiki-democratie-participative/>

On y apprend que dès 2017¹³ le Sénat, institution pourtant généralement conservatrice, décrivait ainsi la "démocratie coopérative" en France mais certainement représentatif de l'Europe :

- *"La France de 2017 est un pays en partie bloqué",*
- *"blocages et la difficulté à obtenir une décision publique",*
- *"vers une « vétocratie »",*
- *"La « légitimité de position », acquise par l'élu grâce à son élection au suffrage universel et qui n'est pas en soi remise en cause, ne suffit plus pour assurer la « légitimité de décision »",*
- *"Les liens de confiance entre les citoyens et les élus se trouvent affaiblis",*
- *"Les résultats obtenus par les institutions démocratiques apparaissent insuffisants",*
- *"Le taux d'abstention aux élections progresse depuis 30 ans",*
- *"un nombre croissant de citoyens ressentiraient une certaine indifférence vis-à-vis du monde politique".*

Des assemblées "représentatives" comme le CSE¹⁴ ou plus récemment la "Convention Citoyenne pour le climat"¹⁵ apparaissent pour soutenir cette tendance. Le CSE permet de créer des "Pétitions Citoyennes" auxquelles il décidera (ou pas) de donner suite ...

¹² cf partenariat avec WesignIT et ses 4 M d'utilisateurs

¹³ <https://pages.civicpower.io/wiki-democratie-participative/le-senat/>

¹⁴

<https://pages.civicpower.io/wiki-democratie-participative/conseil-economique-social-et-environnemental/>

¹⁵ <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

L'article 72-1 de la Constitution¹⁶ instaure le "droit de pétition locale". Ces consultations sont tout à fait compatibles avec ce que Civicpower propose. Quelques exemples :

- l'implantation d'un commerce (commune de Grignan – Drôme) ;
le choix architectural d'un château d'eau (commune de Saint-Lys – Haute-Garonne) ;
- l'entretien de l'église (commune de Saint-Chamond – Loire) ;
la proposition de changement de la commune (commune de Souillac –Lot) ;
- le projet de démantèlement d'une micro-centrale (commune de Sainte-Enimie-Lozère) ;
- l'exploitation d'une gravière (commune de Fraimbois-Meurthe-et-Moselle) ;
- l'implantation d'éoliennes (communes de Domptail-en-l'air et Haussonville –Meurthe-et-Moselle)
- la rétrocession d'une route départementale dans la voirie communale pour la réalisation d'une route transfrontalière avec liaison cyclable (commune d'Obersteinbach – Bas-Rhin) ;
- le maintien ou la suppression de la sonnerie des cloches (commune de Riedwihl-Haut-Rhin) ;
- l'interdiction municipale du trafic de transit des camions de plus de 7,5 t (communes de Bey, Damerey, Sermesse, Navilly – Saône-et-Loire)
- un projet d'assainissement (commune de Clos-Fontaine – Seine-et-Marne)
- le maintien d'une offre de soins entièrement publique dans la commune (Abbeville – Somme) ;
- un projet de développement durable et solidaire pour la commune (Sainte-Anne-Martinique).

Nous avons identifié trois type de consultations auprès des acteurs public, principalement des mairies qui confirment les cas d'usage ci-avant :

- **aménagement du territoire** : grands travaux (aéroport¹⁷, autoroute, téléphérique¹⁸, etc.) et utilisation des moyens publics ou services publics (La Poste, EHPAD, centre de soins, etc.),
- **budget participatif**¹⁹ : votation concernant les projets à financer, ces derniers progressent rapidement pour passer d'une part symbolique

¹⁶ <https://pages.civicpower.io/wiki-democratie-participative/larticle-72-1-de-la-constitution/>

¹⁷ <https://pages.civicpower.io/notre-dame-des-landes-democratie-participative/>

¹⁸ <https://pages.civicpower.io/telepherique-francheville-lyon/>

¹⁹ <https://pages.civicpower.io/wiki-democratie-participative/budget-participatif/>

à une part significative (*“Porter à 25 % la part des investissements de la Ville associant les Parisiens (budget participatif)”* pour la Ville de Paris²⁰),

- **décisions politique locale** : renommer une rue, une place, sens de circulation, zone commerciale, des sujets de démocratie locale nécessitant un choix apaisé sur des décisions parfois reportées depuis des années.

Le mouvement des “gilets jaune”²¹ en octobre 2018 et leur mesure la plus emblématique le “RIC” (référendum d’initiative citoyenne²²) souhaitant la mise en place d’une démocratie “directe” participe de l’expression de cette volonté de participation directe des citoyens. Le gouvernement renforcera en 2019 le Référendum d’initiative partagée²³.

La plateforme Civicpower permet la création de consultations à la fois aux élus et aux citoyens. Ces derniers n’ayant aucun frein à l’utilisation de la plateforme au travers de l’association d’intérêt général Civicpower²⁴.

Les élus privilégient eux un accompagnement par Votelab pour la mise en place du service de consultation complet suivant un planning de ce type :

- J-80 : analyse du contexte et choix du type de votation, structuration et rédaction des questions,
- J-60 : annonce de la consultation par le/la Maire (courrier postal)
- J-45 : publication du contexte de la consultation, mise à disposition des documents inhérents (magazine municipal, site internet, réseaux sociaux),
- J-15 : définition de la liste électorale,
- J-12 : envoi des QRcode à domicile,
- J-10 : traitement des NPAI,
- J-2 : publication rappel de la consultation sur tous supports,
- J : vote + dépouillement digital + proclamation et diffusion des résultats,
- J+1 : analyse, outils de Smart Data
- J+x : présentation des données

Civicpower est le compte de vote des citoyens, indépendant et souverain. Notre rôle n’est évidemment pas de nous mêler du contenu de l’offre

²⁰

<https://www.institutmontaigne.org/municipales-2020/paris/anne-hidalgo/porter-a-25-la-part-des-investissements-de-la-ville-associant-les-parisiens-budget-participatif>

²¹ actuellement plusieurs groupes sont actifs comme leGouvFR, Le mouvement constituant populaire, le mouvement Ric Constituant, Culture Ric, Référendum partout, etc.

²² https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9f%C3%A9rendum_d%27initiative_citoyenne

²³ https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9f%C3%A9rendum_d%27initiative_partag%C3%A9e

²⁴

https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations_b/20200048/1401

politique ou économique proposée au vote. Ce contenu peut être déceptif et être la source principale de l'abstention. Nous souhaitons remettre de la confiance et de l'intérêt dans l'acte de vote et ainsi combattre la défiance, la peur, le conspirationnisme, le désintérêt de la chose publique et la déception face au mode de gouvernance pacifique et démocratique.

Le vote en entreprise

2 millions d'entreprises en Europe qui valident leurs comptes annuels lors d'assemblées générales.
47 millions de personnes travaillent en Europe dans un État où la représentation salariale passe par le vote.
soit **un potentiel minimum de 10 milliards d'euros annuel**.

Il y a 23 M d'entreprise en Europe²⁵ dont 7% ont plus de 10 salariés et doivent valider une fois par an leurs comptes au travers d'une assemblée générale. Mais elles doivent aussi soumettre des résolutions au vote en cas de changement de dirigeant, augmentation de capital, cession, soit une série importante d'événements légaux obligatoires. Le coût moyen est évalué à 500 € pour les actes les plus simple mais peut monter à une dizaine d'euros par associé²⁶.

Les assemblées générales à distance se sont généralisées avec la pandémie COVID²⁷ à toutes les sociétés de droit Français incluant les SARL. Pour les SA/SAS lorsque les statuts de la société le prévoient, il était déjà possible de le faire.

* * *

Il y a 240 millions de salariés en Europe²⁸. La représentation des salariés passe par une élection en Allemagne (40 millions), Autriche (4), Belgique (4), Danemark (3), Espagne (19), Finlande (2.5), France (25.5), Grèce (4), Hongrie (5), Italie (23), Luxembourg (0.5), Pays-Bas (8.5), Portugal (5), Slovaquie (0.3) et Slovénie (1).

En France le code du travail prévoit les modalités du vote à distance²⁹, à défaut d'accord d'entreprise ou d'accord de groupe, le recours au vote électronique est possible sur décision de l'employeur.

²⁵ <https://www.touteurope.eu/actualite/les-entreprises-dans-l-union-europeenne.html>

²⁶ convocation, impressions papier, réunion physique, courriers recommandés, avocats, comptable

²⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041755899#JORFTEXT000041755899>

et <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000223114/#LEGIARTI000006516877>

²⁸ <https://www.touteurope.eu/actualite/le-taux-d-emploi-en-europe-au-plus-haut-depuis-la-crise.html>

²⁹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018485557

Le vote en ligne

Devenir l'app de vote

Actuellement “l'agora” Facebook prend une énorme place dans le débat digital de proximité. De nombreux sujets, politique ou relatif aux marques/entreprises sont discutés sur des pages de “groupes” ou de “marques”. Les groupes “officiels” des mairies ont souvent autant de membres qu'il y a de nombre de votants inscrits (donc beaucoup plus que de gens qui votent réellement). Quant aux groupes “d'opposition” ils sont souvent aussi nombreux et même parfois plus nombreux quand il y a un contexte difficile localement.

L'enjeu de Civicpower est de se positionner pour que les “citoyens digitaux” puissent s'exprimer sur une plateforme qui n'est pas sous le contrôle des GAFAs sans pour autant attendre de l'État qu'il se positionne sur un sujet digital qui pour partie n'est pas de son ressort. Notre ambition est de construire le compte unique de vote des citoyens, actionnaires, membres d'association, copropriétaires, salariés qui sont in fine la même personne.

Les principales applications de vote en ligne existantes ne s'adressent pas aux citoyens et n'ambitionnent pas de devenir la “carte d'électeur digitale”. Elles permettent la mise en place d'un vote ponctuel qui part de l'initiateur du vote (employeur, mandataire social d'une entreprise, mairie, état) qui a constitué un fichier dans lequel se trouve le votant.

Civicpower souhaite devenir le compte de vote des citoyens, associés, adhérents, employés et le POWER est le garant de notre indépendance.

Vote en ligne versus vote à distance

Le vote en ligne n'est pas à confondre avec "vote par correspondance". Ce dernier était possible en France jusqu'en 1975³⁰, date à laquelle il a été interdit car trop de fraudes semblaient avoir lieu³¹. L'actualité du COVID et les élections 2020 aux USA ont remis au cœur des discussions sur les évolutions des modes de scrutin cette question du vote à distance par l'angle technologique. Votelab s'inscrit parfaitement dans cette démarche et se trouve idéalement positionné pour prendre part à la solution.

Un pays comme l'Allemagne n'a pas du tout pris le même chemin³² où le vote par correspondance est une alternative au mode traditionnel depuis 1957, quel que soit le niveau de l'élection : européennes, au Bundestag, dans les Länder ou encore municipales.

Le vote en ligne va apporter plus que la digitalisation du vote "traditionnel", tout comme le e-commerce aura apporté une expérience et un service différent que celle du commerce traditionnel.

En effet le vote dématérialisé permet par exemple la mise en œuvre du vote "tendanciel" qu'il serait difficile d'envisager dans le monde physique. Cette forme de consultation permet aux votants de se re-exprimer soit au fil de l'eau soit à un moment prédéterminé sur un sujet qui aura été testé à la suite d'un premier vote. Une fois la décision devenue réalité parfois on regrette son choix.

De nouvelles formes de consultations sont rendues possibles grâce au vote digital et vont sensiblement augmenter à la fois la participation et les occasions de voter.

Nous avons identifié :

- le "**vote tendanciel**" : il permet de tester une idée sur une période de temps et de possiblement changer d'avis en testant le sujet mis au vote. L'ouverture de la consultation permet d'avoir une vue initiale de l'opinion du collège des votants, de voir évoluer cette opinion au fil de l'eau et de faire un point à la fin de la période. Un exemple concret : *"devons-nous éteindre l'éclairage public la nuit dans votre quartier*

³⁰ <https://pages.civicpower.io/vote-par-correspondance/>

³¹

https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/11/13/pour-reduire-la-fraude-electorale-le-vote-par-correspondance-est-supprime_2584876_1819218.html

³² <http://www.senat.fr/rap/r20-240/r20-24015.html>

pour réaliser des économies et pour un bénéfice écologique pour la planète ?". Après la mise en oeuvre de cette décision les habitants du quartier peuvent se faire un avis sur l'impact, par exemple sécuritaire, de cette décision qui est réversible,

- le "**jugement majoritaire**"³³ (ou le "jugement usuel"³⁴) : c'est une méthode de meilleure médiane, c'est-à-dire un système de vote par valeurs qui se distingue par la détermination du gagnant par la médiane plutôt que la moyenne. Les mentions verbales utilisées sont peu compatibles avec un vote papier,
- le "**vote par approbation**"³⁵ devient beaucoup plus facile dans son dépouillement avec le vote digital. Chaque électeur peut rayer autant de noms qu'il le souhaite sur les listes proposées, le décompte est effectué au niveau des candidats,
- le "**vote par valeurs**"³⁶ ou chaque électeur associe une valeur à chaque option de vote au travers d'une plage de valeurs et association sémantique et dont la mise en oeuvre hors digital est très complexe.

³³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jugement_majoritaire

³⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jugement_usuel

³⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Vote_par_approbation

³⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Vote_par_valeurs